

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 14 novembre 2019**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019.

**Votes : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 19 novembre 2019

Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

41\_14-11-2019

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-11-21T10-53-29.00 ( MI220194763 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-41\_14-11-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Date de décision : 14/11/2019

  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [41-14.11.2019.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:53

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 21/11/19 à 10:53

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:00

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus  
15

Conseillers en fonction  
15

Conseillers présents ou représentés  
15

Séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire  
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe  
au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle  
KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR  
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin  
FELD

Absents excusés : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné  
pouvoir à Carole BOEHLER ; Emmanuel MULLER, a donné  
pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à  
Maxime BRAND

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention établie par Mme Sophie DELBET, Directrice de l'Ecole Élémentaire de WOLXHEIM, destinée à financer le coût d'une classe de neige du 13 au 17 janvier 2020 (5 jours et 4 nuitées), de deux élèves scolarisés et domiciliés dans la commune d'Ergersheim.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes de découverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à ces élèves domiciliés dans la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des classes de découverte ;
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée soit 52,00€ (4 nuitées x 2 élèves).

Votes : 15


Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 19 novembre 2019

Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

42\_14-11-2019

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-11-21T10-54-09.00 ( MI220194778 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-42\_14-11-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Date de décision : 14/11/2019

**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : 42-14.11.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:54

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 21/11/19 à 10:54

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:00

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**EAU : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 14 novembre 2019 ;

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.**

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 19 novembre 2019

Le Maire  
Maxime BRAND





**Acte à classer**

43\_14-11-2019

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-11-21T10-55-14.00 ( MI220194831 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-43\_14-11-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : EAU : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE LE PRIX  
DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Date de décision : 14/11/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. IntercommunalitéActe : [43-14.11.2019.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:55

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 21/11/19 à 10:55

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:02

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 14 novembre 2019 ;

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.**

Votes : 15


Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 19 novembre 2019

Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

44\_14-11-2019

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-11-21T10-56-03.00 ( MI220194842 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-44\_14-11-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITÉ  
ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Date de décision : 14/11/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. IntercommunalitéActe : [44-14.11.2019.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:56

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 21/11/19 à 10:56

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:02



Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus  
15

Conseillers en fonction  
15

Conseillers présents ou représentés  
15

**Séance du 14 novembre 2019**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire  
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe  
au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle  
KOESEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR  
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin  
FELD

**Absents excusés** : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné  
pouvoir à Carole BOEHLER ; Emmanuel MULLER, a donné  
pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à  
Maxime BRAND

**CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique

Compte tenu de la création d'une mission d'encadrement des services techniques et suivi de projets d'aménagement, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**1 -** La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer les fonctions de responsable des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'agent de maîtrise.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les fonctions exercées. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise.

**2 -** D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Votes : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 19 novembre 2019

Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

45\_14-11-2019

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-11-21T10-56-53.00 ( MI220194906 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-45\_14-11-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE

Date de décision : 14/11/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.Acte : 45-14.11.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:56

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 21/11/19 à 10:56

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:04

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 14 novembre 2019**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS OU GROUPEMENTS DE COMMUNES DE MOINS DE 10000 HABITANTS DONT LA CRÉATION OU LA SUPPRESSION DÉPEND DE LA DÉCISION D'UNE AUTORITÉ QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITÉ OU A L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE CRÉATION, DE CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE OU DE SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- La création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de l'ouverture d'une classe de maternelle en 2017 et d'un manque d'effectif afin d'assurer les missions d'ATSEM.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier de l'obtention du CAP petite enfance ainsi que d'une expérience professionnelle en adéquation avec l'emploi et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

**Votes : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 19 novembre 2019

Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

46\_14-11-2019

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-11-21T10-59-39.00 ( MI220195028 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-46\_14-11-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS OU GROUPEMENT DE COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS DONT LA CRÉATION OU LA SUPPRESSION DÉPEND DE LA DÉCISION D'UNE AUTORITÉ LOCALE S'IMPOSE A LA COLLECTIVITÉ OU A L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE CRÉATION, DE CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE OU DE SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC

Date de décision : 14/11/2019

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte : 46-14.11.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:59

Par SCHOCH Stephanie

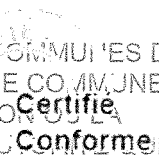
Transmis

Date 21/11/19 à 10:59

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:06





Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.**

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 19 novembre 2019

Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

47\_14-11-2019

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-11-21T11-00-31.00 ( MI220195193 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-47\_14-11-2019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION SAARMOISHEIM-MUTZIG  
: ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Date de décision : 14/11/2019



**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. IntercommunalitéActe : [47-14.11.2019.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 11:00

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 21/11/19 à 11:00

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:06